



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
19.11.2009

Date de la convocation des conseillers :
19.11.2009

point de l'ordre du jour no:
09

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 27 novembre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hannen, Roller, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents : Snel, Huss, Codello, Baum, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Plan d'aménagement particulier «rue Henri Koch-op Sommet » ; 1^{er} vote

Vu le plan d'aménagement particulier «rue Henri Koch - op Sommet » concernant la création et la viabilisation de deux lots supplémentaires dans la Z.A.R.E. au lieu-dit « rue Henri Koch – op Sommet »;

Considérant que le terrain d'une envergure de 233,76 ares est sis en « secteurs d'activités » ;

Vu le plan de situation;

Vu l'appréciation sommaire du projet ;

Vu l'avis de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 10 novembre 2009 ;

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement sur les bâtisses du 8 mai 2009 ;

Vu le règlement du 22 avril 2005 concernant les secteurs urbanisés ;

Vu les plans afférents ;

Vu l'avis du point de vue sanitaire du 30 juillet.2009 du médecin-inspecteur, chef de division de la Division de l'Inspection sanitaire ;

Vu l'avis de la commission des voies, bâtiments et réseaux industriels, de la commission pour le développement urbain et l'expansion économique et de la commission de la circulation;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

provisoirement le plan d'aménagement particulier « rue Henri Koch-op Sommet ».

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 27.11.2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures